ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Léon Parmene, rue de Mons, 41. — Jules Béhagle, rue du Fresnoy, 55 bis. — Odette Bruyère, rue des Longues-Haies, 283. — Roger Tanghe, rue de l'Ommelet, 6. Pouillet, 6. — Charles Crépin, rue Darbo, 1.

Décès. — Jules Lauridan, 67 ans, rue de Lannoy, 32. — Adèle Hallin, 88 ans, rue de la Vigne, 17. — Auguste Parez, 50 ans, rue Cugnot, 30. — François Deroubaix, 32 ans, rue du Moulin, 68. — Adélaïde Vent, 56 ans, rue du Fresnoy, 51. — Henri Mahieu, 32 ans, rue Rollin, 10, déc. rue Rollin, 6. — Théodore Parotte, 54 ans, rue des Halles, 1.

CRÉDIT NATIONAL

pour faciliter la réparation des dommages causés par la guerre.

ÉMISSION de

HUIT Millions d'Obligations de 500 fr. 5 % à LOTS

rapportant 25 fr. d'intérêts annuels nets de tout impôt français présent et futur, remboursables en 75 ans soit à 500 francs, soit par lots.

Participant chaque année à HUIT TIRAGES comportant HUIT LOTS de Un Million.

Chaque tirage comprend :

1 LOT	de Un Million	1.000.000 fr.
1 LOT	de 500.000 fr.	500.000 fr.
2 LOTS	de 200.000 fr.	400.000 fr.
3 LOTS	de 100.000 fr.	300.000 fr.
6 LOTS	de 50.000 fr.	300.000 fr.
Pour chaque tirage 13 LOTS pour		2.500.000 fr.

Pour les HUIT tirages 104 LOTS formant un total de 20 MILLIONS de francs net de tout impôt français présent et futur.

PRIX d'ÉMISSION : 485 fr.

Ces obligations ont un privilège sur les annuités inscrites au budget de l'État français pour assurer le service de l'emprunt.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

VENTE DE TICKETS DE CHARBON. — Pour le secteur de la Gare, la vente des tickets aura lieu au magasin central des charbons, 14, rue des Ogiers, le mardi 22 juin, de 8 h. à midi et de 14 à 16 h., cartes 1r. 1 à 700; mercredi 23, mêmes heures, 701 à 1.400; carte de une personne, 100 kilos, pour 26 fr.; 2, 3 et 4 personnes, 150 kilos, 43 fr. 50; 5 personnes et plus, 200 kilos, 58 fr. Bien se conformer aux numéros indiqués pour chaque jour de vente.

CONCERTS D'ETE. — Voici le programme du concert, qui sera donné le jeudi 24 courant, sur le kiosque de la Grande-Place, à 19 heures 30, par l'Harmonie Mutuelle du Crochet :

Programme : Allegro, par V... — Roses Tremières, fantaisie, par Mullot. — Marie-Cécile, polka concertante pour clarinettes, Petit. — Hiawatha, intermezzo, par Wittmann. — La Jeune Patineuse, valse, par Bagarre.

ETAT-CIVIL. — **Naissances.** — Vamyngel Suzanne, rue des Trois-Villes, 32. — Vercoutère Marcel, rue du Trocadéro, 16.

Décès. — Delbecq Maurice, 17 ans, rue Charles-Quint, 9.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

HASNON

Un monument s'écroule

UN JOURNALIER EST TUE

En vue du nettoyage du cimetière, le citoyen Larivière, maire, avait envoyé le journalier Louis Caudrelier, couper le lierre.

Peu de temps après, deux ouvriers, pénétrant dans le cimetière, trouvèrent Caudrelier écrasé sous une tombe qui s'était effondrée.

On suppose que pour accomplir son travail, Caudrelier se sera approché de ce monument qui s'écrula.

La gendarmerie procéda aux constatations d'usage et le corps fut ensuite reconduit à son domicile.

La Vie Ouvrière

Aux Syndicats ouvriers du Nord

Le Bureau de l'U. D. informe les Syndicats adhérents que le Congrès aura lieu à Dunkerque le 1er août 1920.

Les conditions de représentation sont définies par l'article 11 de nos statuts reproduit ci-dessous :

ARTICLE 11. — « Les Syndicats d'une même localité — jusqu'à concurrence de deux au maximum — auront la faculté de se faire représenter collectivement aux Congrès annuels par un seul délégué. Dans ce cas, le délégué représentant plusieurs Syndicats aura droit à autant de voix qu'il représentera de Syndicats, à condition, toutefois, qu'il soit possesseur d'un mandat régulier délivré par les Syndicats représentés. »

En conséquence, les Syndicats sont priés de désigner leur délégué, de nous envoyer au plus tôt le nom et l'adresse du camarade qu'ils ont désigné (avoir soin de dire si le délégué appartient au Syndicat qui l'a désigné ou si l'organisation est représentée par un camarade d'un autre Syndicat). De cette façon, nous pourrons établir les cartes de délégués et les envoyer aux intéressés, afin de gagner du temps à l'ouverture du Congrès et de permettre à la Commission chargée de la vérification des mandats de faire un travail rapide et sérieux.

LE DROIT D'ADHESION AU CONGRES EST FIXE A CINQ FRANCS.

Nous rappelons que les questions à mettre à l'ordre du jour ainsi que les candidatures aux postes de secrétaire général et trésorier-adjoint pour deux ans, et du secrétaire adjoint pour un an, sont reçues jusqu'à fin juin, dernier délai.

Pour le Bureau :

Le Secrétaire : D. BONDUES.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE DE LILLE ET ENVIRONS

Les ouvriers métallurgistes, réunis le 20 juin 1920, salle de la Halle aux Sucres, après avoir entendu les déclarations du camarade Decoster, délégué régional, ainsi que celles de leur secrétaire Th. Devernay, ont voté l'ordre du jour suivant :

« Après avoir pris connaissance de l'attitude du Syndicat patronal de la Métallurgie, ordonne au Bureau syndical, d'accord avec le délégué régional de solliciter dans le plus bref délai possible, une demande d'entrevue pour le renouvellement de la convention, et l'assemblée prend l'engagement de cesser le travail dès que l'ordre en sera donné, si le Syndicat patronal persistait à considérer les relations comme comptes. »

Le secrétaire : Th. DEVERNAY.

ORDRE DU JOUR DES CHARPENTIERS, MENUISIERS

Les charpentiers, menuisiers syndiqués et non syndiqués réunis salle de la Bourse du Travail, le dimanche 20 juin, après avoir entendu les délégués du Bâtiment concernant le travail effectué pour faire aboutir les revendications décident à l'unanimité de demander une entrevue à la Chambre syndicale patronale, s'engagent à faire aboutir ces justes revendications par tous les moyens en leur pouvoir, décident d'assister à la manifestation qui aura lieu dimanche 27, pour protester contre l'arrestation des militants et l'incarcération de camarades.

SYNDICAT DES CUIRS ET PEAUX

Section des Ouvriers et Ouvrières en Chaussures. — Tous les ouvriers coupeurs en chaussures, chamarreuses, cordonniers-chausseurs, cousu-main, cloué, monteurs à la main et à la machine, tréseurs, calonniers, tisseurs, chaussonniers, réparateurs, etc., sont convoqués en assemblée générale, qui aura lieu le mercredi 23 juin, à six heures et demie du soir, au siège, rue du Molinel, 19, Lille.

Ordre du jour : Mesures à prendre en ce qui concerne l'application intégrale du barème des salaires, fixée en Commission mixte le 26 avril 1920. — En raison de l'importance de cette assemblée, tous les ouvriers en chaussures se feront un devoir d'y assister.

Pour la Commission

Le Secrétaire général.

DANS LE BATIMENT

Des ouvriers cimentiers pour enduit et des bricoteurs sont demandés, salaires 4 fr. de l'heure.

Des menuisiers et des couvreurs sont également demandés, salaire 3 fr de l'heure. Prendre l'adresse au siège du bâtiment, rue de la clef, 32.

SYNDICAT DES TRANSPORTS

Nous rappelons aux camarades que des listes de souscriptions en faveur des camarades emprisonnés sont à leur disposition au Bureau du Syndicat, tous les jours, jusqu'à sept heures du soir. Le Conseil syndical du Syndicat des Transports fait appel à la généreuse solidarité des camarades pour faire des collectes dans toutes les Maisons.

:: Convocations ::

AUJOURD'HUI

SYNDICAT DU PERSONNEL MUNICIPAL. — Section de l'Octroi. — Assemblée de la commission, le mardi 22 courant, à 19 heures précises, « A la Ville de Bruxelles », rue du Molinel, 19.

Ordre du jour : compte rendu des délégués au Congrès National; questions diverses.

Le secrétaire, VAN ASSCHE.

SYNDICAT DES EMPLOYES DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LILLE ET ENVIRONS

Réunion de la Commission administrative, au siège, 28, rue de Fives, à sept heures précises.

SYNDICAT DES PRODUITS CHIMIQUES DE LILLE ET ENVIRONS. — Assemblée générale le mardi 22 juin, à 7 heures du soir, au siège social, rue d'Arras, 147.

Présence indispensable de tous les syndiqués. La carte syndicale à jour sera exigée à l'entrée.

Toutes les sections réunies. Ordre du jour : réponses des patrons; situation financière et questions diverses.

La Commission.

CUIRS ET PEAUX

Section des Ouvriers en Tannerie et Cuirs industriels. — Tous les membres du Conseil d'administration, et les délégués d'atelier, sont convoqués en assemblée extraordinaire qui aura lieu au siège, rue du Molinel, 19, Lille, le mardi 22 juin, à six heures trois quarts du soir.

Ordre du jour : Décisions à prendre.

La Commission.

METALLURGIE

— **Ouvriers litiers de la Maison Danel.** — Réunion le mardi 22 juin, à une heure trente, salle Cornard, boulevard Montebello.

MERCREDI

BATIMENT ET TRAVAUX

Section des plombiers, zingueurs, couvreurs. — Mercredi 23 juin, assemblée pour tous les ouvriers de la section, Bourse du Travail, rue de Paris, 186 bis.

Vu l'ordre du jour très important tous se feront un devoir d'être présents.

TRANSPORTS

Les camarades secrétaires des Syndicats de la Métallurgie, Carosserie, Bâtiment, Tramways, Transports, et les deux délégués des Cheminots sont invités à assister à la réunion qui aura lieu mercredi 23 courant, à la Bourse du Travail, à sept heures du soir. — Très urgent.

H. LOBERT.

JEUDI

BATIMENT ET TRAVAUX

Commission exécutive du bâtiment. — Jeudi 24 juin, à 6 heures, assemblée pour tous les secrétaires, trésoriers des sections techniques de Lille, au siège, rue de la Clef.

Ordre du jour très important, présence indispensable pour tous.

AUX OUVRIERS DU GAZ

Jeudi 24 juin, réunion pour tout le personnel du gaz, à 6 h. 30, au siège, rue de la Clef, 32.

Présence pour tous indispensable.

SYNDICAT DU PERSONNEL MUNICIPAL

Jeudi 24 juin, à 18 heures 30, réunion des délégués des sections, (employés de Mairie, travailleurs, pompiers, administrations charitables, octroi), à la Ville de Bruxelles, 19, rue du Molinel.

Ordre du jour très important.

Le secrétaire : E. DEVERNAY.

EMPLOYES

Section Auxiliaires d'Etat. — Toutes les catégories d'employés sont invitées à être représentées le plus largement possible à la réunion qui se tiendra à six heures et quart, au 41 de la rue d'Esquermes.

A l'ordre du jour : Correspondance fédérale — Examen de la situation.

METALLURGIE

Section de Lesquin. — Jeudi 24 juin, à cinq heures du soir, réunion de la Section, chez Coupée.

VENDREDI

BATIMENT ET TRAVAUX

Section des serruriers, tôliers, forgerons en bâtiment. — Vendredi 25 juin, à 6 h. 30, assemblée extraordinaire, salle de la Bourse du Travail rue de Paris.

Ordre du jour très important.

EMPLOYES

Assemblée générale des membres du syndicat, à sept heures, 28, rue de Fives.

Ordre du jour : Congrès départemental de Dunkerque.

SAMEDI

METALLURGIE

Section des Electriciens. — Samedi 26 juin, à six heures trente du soir, réunion de la Section, salle de la Bourse du Travail, 186 bis.

Ordre du jour : Réponse patronale.

DIMANCHE

METALLURGIE

Section des monteurs de chauffage central. Réunion de la Section le dimanche 27 juin, à neuf heures trente du matin, salle du Tivoli-Cinéma, rue de Fives, 28.

Ordre du jour : Barème de salaires.

Le secrétaire : Th. DEVERNAY.

PARTI SOCIALISTE

Section lilloise. — La commission administrative de la section lilloise se réunira le mercredi 23 juin, à 6 h. 1/2 précises du soir, au siège, 147, rue d'Arras. Président : Saint-Venant Charles. Importantes décisions à prendre.

Le Secrétaire : E. BAILLY.

GROUPEMENTS D'ACTION SOCIALE

A la Ligue des Droits de l'Homme

PROTESTATION CONTRE LA REPRISE DES RELATIONS AVEC LE VATICAN

La section de Lille réunie en assemblée générale, le 20 juin 1920, considérant que : le rétablissement des relations diplomatiques avec le Pape n'est justifié par aucun intérêt, naturel ou international de la France; qu'à l'intérieur il risquerait d'avoir comme conséquence de la part de l'Etat un renoncement à la neutralité religieuse qui doit être regardé comme un principe intangible dans un pays de liberté — qu'à l'extérieur l'honneur et l'intérêt de la France lui commandent d'être la Nation des Droits de l'Homme et non la servante de l'église romaine, demande aux vrais républicains de demeurer fidèles à la doctrine de la séparation des Eglises et de l'Etat s'opposant à tout rapport officiel avec la papauté.

La section de Lille invite le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, au nom des principes humanitaires et dans l'intérêt de la Nation, à agir auprès du Gouvernement, des Compagnies de chemin de fer et de la grande industrie en faveur de la réintégration des cheminots et ouvriers révoqués pour fait de grève.

Le secrétaire : WANDRUICH.

A ROUBAIX

DANS LA DISTILLERIE

Voici le texte du contrat, qui, passé le 21 juin 1920, met fin à la grève des ouvriers de la Distillerie Droulers :

« Entre M. Dablemont, directeur commercial de la Société Anonyme des Levures et Alcools de grains, autorisé par l'Administrateur délégué, d'une part ;

Et M. Harpagès, délégué de la Bourse du Travail, accompagné d'une délégation du personnel de ladite Société, assistée de M. Robert, inspecteur du Travail de Roubaix, d'autre part :

Il a été convenu ce qui suit :

1° SALAIRES

Brouetteurs de charbon, surveillants de levure, cuiseurs, meuniers, chefs de préparation de levure, distillateurs : 2 fr. 37,5 de l'heure ;

Broyeurs à malt-vert, malteurs, ouvriers de filtration, ouvriers à la cuverie, ouvriers à la préparation de levure : 2 fr. 27,5 de l'heure ;

Chefs des expéditions de levure : 2 fr. 52,5 de l'heure ;

Hommes de peine, ouvriers et ouvrières d'emballage, nettoyeurs d'orge : 2 fr. 07,5 de l'heure.

2° DUREE DU TRAVAIL

La durée du travail sera de 48 heures par semaine en deux ou trois équipes de huit heures chacune.

Toutefois, la Société se réserve le droit de faire dix heures de travail pendant un délai maximum de trois semaines nécessaire à l'application de la loi du 23 avril 1919.

3° TRAVAIL DU DIMANCHE ET DES JOURS FERIES

La Société emploiera les dimanches et jours fériés le minimum du personnel nécessaire, soit à la sauvegarde du produit en cours de fabrication, soit à la marche de son industrie particulière.

4° DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat aura une durée minimum de trois mois. Il se continuera par tacite reconduction, sauf préavis de l'une ou l'autre des deux parties à la partie intéressée dans le délai de un mois.

Pour la Société des Levures, Le Directeur commercial : Dablemont. — Pour le Personnel : Harpagès, Dutrasne, Rigole, Ruysschaert. — L'Inspecteur départemental : L. Robert.

SYNDICAT DU TEXTILE

Trieurs de laines. — La corporation des trieurs de laines de Roubaix, Tourcoing et Croix, se réunira ce soir, mardi, à 6 heures et demie, au siège, au « Jean du Pô », rue de la Tossée.

— **Tisserands d'ameublement.** — La sous-commission des tisserands d'ameublement se réunira demain soir, mercredi, à 6 heures et demie, au local, à « La Paix ».

— **Tisserands de robes et draperies.** — La sous-commission des tisserands de robes et draperies se réunira jeudi soir, à 6 heures et demie, au local, à « La Paix ».

SYNDICAT DU BATIMENT

Les camarades charpentiers, menuisiers et parties similaires de Roubaix et environs, sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le mercredi 23 juin, à 6 heures et demie du soir, Bourse du Travail, 78, boulevard de Belfort.

Ordre du jour. — La question des salaires ; Décision importante à prendre.

La carte confédérale sera exigée à l'entrée de la salle.

La commission syndicale.

Le GUIDE MASSON INDICATEUR des TRAINS COUVERTURE ROUGE

Contient les Rues de Lille — les Tramways — le Prix des Places

SPORTS

Exposition Canine

La Société Canine Lilloise a continué la série des expositions.

Les Bouviers des Flandres et Bergers français ont été jugés dimanche, sous la haute compétence de M. Fontaine ; les Bouviers de Roulers, par M. Lacour.

BOUVIER DES FLANDRES. — **Novice chien.** — 1er prix, « Garçon », à M. Duplouy, de La Madeleine ; 2e prix, « Athos », à M. Desbouvrie, de Mouscron ; 3e prix, « Faro », à M. Demey, de Tourcoing.

Classe ouverte, chien. — 1er prix, « Djoss », à M. Bondois, de Lille ; 2e prix, « Djeck », à M. Verbeck, de Lille ; 3e prix, « Athos », à M. Desbouvrie, de Mouscron.

Classe jeune chienne. — 1er prix, « Lise », à M. Derveaux, de Lille.

Classe novice chienne. — 1er prix, « Friquette », à M. Billaux, de La Madeleine ; 2e prix, « Nénette » à M. Petit, de Montigny-en-Gohelle ; 3e prix, « Nénette », à M. Desmaricaux, à Lille.

Classe ouverte, chienne. — 1er prix, « Fanny », à M. Duplouy, La Madeleine ; 2e prix, « Diane », à M. Lambert Flandria, La Madeleine ; 3e prix, « Fiquette », à M. Lamert, La Madeleine.

BOUVIER DE ROULERS. — **Classe jeune chien.** — 1er prix « Duc », à M. Degraeve, de Lille.

Classe novice chien. — 1er prix, « Pic », à M. Bailly, de Saint-André ; 2e prix, « Boer », à M. Vercuma, de Lomme ; 3e prix, « Pitar », à M. Legru, à Lille.

Classe ouverte, chien. — 1er prix, « Joffre », à M. Duprez, Hellemmes ; 2e prix, « Boer », à M. Vercuma, Lomme ; 3e prix, « Max », à M. Cay, de Tourcoing.

Classe jeune chienne. — 1er prix, « Marka », à M. Rousseaux, La Madeleine.

Classe ouverte, chienne. — 1er prix, « Bella », à M. Vandestienne, de Lille.

BERGER PICARD. — **Classe novice, chien.** — 1er prix, « Jack », à M. Treels, de Lille.

Classe novice, chienne. — 1er prix, « Myra », à M. Hublau, de Carvin.

Classe ouverte, chienne. — 1er prix, « Rita », à M. Hugo, de Lille.

BERGER BRIARD. — **Classe jeune, chien.** — 2e prix, « Toby », à M. Jacquiés, de Lille.

Classe novice, chien. — 2e prix, « Dick », à M. Hoffmann, d'Hellemmes.

Classe jeune chienne. — « Dika », à M. Wedler-Pillot, de Gondecourt.

BERGER BAUCERON. — **Classe novice, chien.** — 1er prix, « Tango II », à Mlle Jaspar, de Lille ; 2e prix, « Top », à M. Hervet, de Lille.

(Le chien « Top » est un chien ambulancier, mutilé de guerre rendu aveugle par les gaz, il est titulaire de la croix de guerre et a deux citations à son actif).

Classe novice chienne. — 1er prix, « Diane », à M. Bourgeois, de Marcq-en-Barœul ; 2e prix, « Kali », à M. Salles, de Lille.

BERGER COLLEY. — **Classe novice, chien.** — 1er prix, « John Boby », à M. Delfosse, de Lille.

Classe ouverte, chien. — 1er prix, « Turc », à M. Vandendrick, de Lille.

Classe jeune chienne. — 1er prix « Quetty », à M. Duthoit, de Lille.

DIMANCHE 27 JUIN, EXPOSITION DES GROENENDAELS. — Juge, M. Beaucamps ; Assesseur, M. Duplouy.

Pour les inscriptions, s'adresser à M. Dekeyser, 17, boulevard Montebello, Lille.

« Digo », groenendael, à M. Dekeyser, ne sera pas exposé.

Colombophilie

POULES D'HONNEUR DE LA VICTOIRE

Les Colombophiles de l'arrondissement de Lille non affiliés à la Fédération Colombophile régionale du 1er C. A. peuvent-ils s'inscrire pour la Poule d'Honneur de la Victoire.

Le Grand Cercle du Nord, en offrant aux amateurs de l'arrondissement de Lille, 20.000 fr. de Poules d'honneur au concours de CHATEAUDUN (Jeunes) a eu pour but de provoquer la prompte reconstitution des colombiers et de favoriser, à l'occasion de châteaudun, la nouvelle formule d'organisation des concours en commun.

Evidemment cet encouragement n'est pas destiné aux dissidents qui auraient refusé de s'affilier à la Fédération Régionale.

D'autre part, en vertu des règlements ministériels, aucun amateur non fédéré ne peut participer à un concours fédéral.

Il en résulte que les non fédérés qui auraient pris des mises pour les poules d'honneur ne pourraient concourir pour gagner les poules promises.

En conséquence, les personnalités qui ont bien voulu se charger de la délivrance des bons devront réclamer la carte de fédéré à tout souscripteur.

Cependant, nous sommes informés que des amateurs qui n'avaient pas de pigeons au début de l'année, ne se sont pas fait inscrire pour cette seule raison ; mais qu'ils sont tout disposés à s'affilier, aujourd'hui qu'ils possèdent des jeunes pigeons.

En considération de cette situation particulière, due à la période de reconstitution que nous traversons, ces amateurs pourront se faire inscrire dès à présent à la Fédération Régionale, en versant à l'avance leur cotisation pour 1921.

Cette inscription provoquera du secrétaire-général, M. J. Vandewynckèle, 9, rue François Verly. Lambersart, l'envoi d'une carte de sociétaire, sur le vu de laquelle les bons leur seront délivrés.

Le Président : LEROY-BLAGUE.

EAU des CARMES BOYER

Cordial Tonique Digestif

sur du sucre ou dans de l'eau fraîche en grog ou dans une infusion.

Méfiez-vous des imitations

NOTRE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS

66 B. — Vous avez droit à une pension si vous avez au moins 55 ans, si vous êtes française et si vous ne figurez pas au rôle de l'impôt sur le revenu. Si vous remplissez les conditions indiquées, faites établir un dossier à la Mairie. La pension qui vous sera attribuée n'entraînera aucune réduction de la pension de la veuve.

A. B. 5. — 1. La personne dont il s'agit aura droit à une pension de huit cents francs par an lorsqu'elle aura atteint l'âge de 55 ans. — 2. Si son fils était célibataire, elle avait droit au secours immédiat (150 francs) et au pécule (1000 francs). C'est à la Mairie qu'elle devrait déposer immédiatement ses demandes si elle ne l'avait pas encore fait. — 3. Oui. — 4. Elle ne peut prétendre pour le moment à aucun autre secours.

C'EST FINI DE RIRE !!! — Vous auriez pu prétendre à l'allocation militaire (1 fr. 75 par jour) du fait de l'aîné (loi du 15 novembre 1918) et trois majorations de 75 centimes du fait des trois autres (Loi du 29 septembre 1917). Mais il aurait fallu faire une demande de rappel avant le 23 octobre 1919. Dans le cas où vous auriez fait votre demande en temps, il faudrait adresser une réclamation au préfet du Pas-de-Calais.

Apprenez rapidement vous la **STÉNO-DACTYLO**

Demandez le Programme gratuit des Établissements JARET-BUFFEREAU 76 bis, Boulevard de la Liberté, LILLE

UN IGNORANT. — 1. Adressez une réclamation écrite au sous-préfet. — 2. Vous pouvez obtenir une pension en vertu de l'article 28 de la loi du 31 mars 1919. Ces pensions sont de 800 francs pour la mère veuve ou bien de 400 francs pour le père et de 400 francs pour la mère. Pour pouvoir y prétendre, il faut avoir au moins 55 ans pour la mère, au moins 60 pour le père, être français et ne pas être inscrit au rôle de l'impôt sur le revenu. Si vous remplissez les conditions, faites établir un dossier à la mairie.

JEREMIE, A BERGUES. — 1. Oui. — 2. Non.

UNE BONNE PARTIE A LA RIGOLADE. — La loi dont il s'agit n'est pas encore votée. Vous n'avez pas droit pour le moment à l'avantage envisagé.

BONCHIN, PAS DE PATATES, PAS DE LEGUMES. — 1. Le propriétaire doit vous laisser la jouissance du jardin. — 2. Adressez-vous à la Commission arbitrale des loyers, si le propriétaire refuse de vous donner satisfaction.

LA GROSSE JULIE KK. — Si votre nouvelle maison n'est pas encore réparée, demandez au juge de paix de vous autoriser à rester dans votre habitation actuelle jusqu'à ce que votre nouveau logement soit habitable. — Rien à faire en ce qui touche le jardin.

A. B. 7. — La demande peut être introduite dès maintenant, si l'intéressé est sur le point de remplir les conditions d'âge exigées par la loi. Ce dépôt serait sans intérêt si le demandeur ne devait remplir les conditions qu'à une époque assez lointaine.

AUX SŒURS DE CHARITE RUE ESQUERMOISE LILLE

Manteaux-Robes-Costumes

TOUJOURS LES DERNIERES CREATIONS

ELEGANCE — SOLIDITE — PRIX MODERES

A. B. 6. — La veuve d'un militaire décédé des suites d'une maladie contractée à l'intérieur n'a pas droit au pécule complété à 1000 francs. Elle peut toutefois réclamer une pension, si la maladie qui a entraîné le décès du militaire a été contractée ou aggravée à l'occasion du service. La demande de pension doit être adressée au sous-intendant militaire du chef-lieu du département, par l'intermédiaire de la Mairie.

A. B. 8. — Elle peut faire établir le dossier à son nom, sans que son mari ait à intervenir.

J'ATTENDS UNE MAISON, 8.918-2042. — 1. Vous ne pouvez réclamer une pension du fait du décès de votre fils avant d'avoir atteint 55 ans. — 2. La pension sera de huit cents francs par an. — 3. Vous aviez droit au pécule et au secours immédiat si votre fils était célibataire. Au cas où vous n'auriez pas encore touché ces secours, vous devriez immédiatement faire constituer à la Mairie les dossiers réglementaires destinés à être joints à vos demandes.

CURE LAXATIVE

tous les 2 ou 3 jours un seul **GRAIN de VALS** *au repas du soir régularise fonctions digestives.*

UN POILU RAISONNABLE W. W. — Distribution de la médaille militaire n'est pas un droit. Il appartenait à l'intéressé de faire valoir ses droits dans les délais voulus, c'est-à-dire avant le 31 décembre 1919.

TRES ENNUYEE S. C. D. J. — 1. Le congé est valable du moment que le propriétaire observe les délais de prévenance fixés par l'usage des lieux (1 mois dans votre cas). — 2. Oui. Vous avez pu voir dans nos colonnes le récit de scènes regrettables qui se sont produites au sujet d'affaires analogues. Mais vous avez la ressource de demander immédiatement au président du tribunal civil, par simple requête, un délai afin de vous permettre de trouver un autre logement. Faites votre demande sans tarder et vous pourrez espérer obtenir, en raison de la crise du logement, un délai inférieur à un an. — 3. Oui. — 4. Enfin, si vous êtes sinistrés, vous pouvez demander une prorogation de bail en vertu de la loi du 4 mai 1920. Pour cela, il faut faire signifier votre intention à votre propriétaire, par ministère d'huissier, dans le plus bref délai. Vous serez ainsi assurés de pouvoir rester dans la maison jusqu'au 24 octobre 1921, aux conditions actuelles. Dès lors d'ailleurs, il faut solliciter qui intervienne d'autres dispositions qui permettront de remédier à la crise aiguë du logement.

UN ENNUYE D'HEURTEBISE, 39. — 1. Oui. — 2. Présentez-vous à la Mairie qui établira ce qui vous concerne, la notice exigée de tous les anciens militaires qui veulent se mettre en instance de pension ; cette notice sera adressée à la direction du service de santé, Hôpital militaire de Lille. Vous serez ultérieurement convoqué devant une commission de réforme.

LE CRÉDIT FRANÇAIS

Société anonyme, capital : 50 millions

Siège social : PARIS

Succursales à Lille, Roubaix, Tourcoing, Valenciennes, Cambrai, Amiens et Caen, reçoit, sans frais, les souscriptions aux obligations émises par

LE CREDIT NATIONAL

5 %, à 485 fr., avec 20 millions de lots par an ;

La Société LILLE, BONNIERES et COLOMBES

6 %, à 487 fr. 50.

Le revenu de ces titres est exempt de tous impôts présents et futurs.

CREDIT FRANCAIS,

Succursale de LILLE : 108, rue Nationale.

BOURSE DE LILLE

DU 21 JUIN 1920

CHARBONNAGES	Cours précéd.	Cours du Jour
Albi (action 100 t. p.)	580	615
Aniche (le 1/20 de denier)	3975	3985
Anzin (le 1/100 de denier)	11300	11800
Béthune (Bully-Grenay) (part)	11510	11950
— (cinquantième de part)	245	254
Bruay (action)	2385	2230
— (dixième)	310	329
Carvin (action 100 f. p.)	1050	982
Clarence (action 250 f. p.)	580	595
Courrières (action 100 t. p.)	2460	2543
Crespin-Nord, émis 1905, tit. verts	372	375
Douchy (action 200 f. p.)	1502	1321
Dourges	625	650
Escarpelle (action 100 f. p.)	1045	1100
Ferfay (action 125 f. p.)	1280	1310
Flines-lez-Raches (action 100 f. p.)	161	171
Gouy-Servins (action 500 f. p.)		
Lens (action)	1735	1795
— (dixième)	160	166
Lévin (dixième)	4150	4350
— (trois centième)	158	165
Ligny-lez-Aire (action 500 f. p.)	1460	1390
Marles 80 % (part d'ingénieur)	4805	4675
— 70 % (Société Hainbeaux)	7400	7325
— 70 % (vingtième)	378	383
Meurchin (action 100 f. p.)	1950	1950
Nord d'Alais (action 200 f. p.)	115	114
Ostricourt (action 50 f. p.)	760	810
Thivencelle (Soc. anc.) act. 500 t. p.	3305	3500
Vendin-lez-Béthune (act. de jouiss.)	378	380
Vicoigne et Nœux (action)	3335	3800
— (dixième)	375	395

VALEURS PÉTROLIFÈRES	Cours précéd	Cours du Jour
Bordeni (action 500 t. p)	490	490
— (part de fondateur)	795	801
Dabrowa (action 500 t. p.)	999	
— (part de fondateur)	20350	20780
Grabownika (action 500 t. p.)	1150	1150
— (part de fondateur)	1901	2000
Karpathes (action 400-10 remb.)	1090	1140
— (part de fondateur)	17600	18300
Polana (action 500 t. p.)	505	500
— (part de fondateur)	573	605
Potok (action 500. t p.)	675	750
Wankowa (action 500 t. p.)	1025	1050
— (part de fondateur)	520	585

BANQUES & VALEURS DIVERSES	Cours précéd.	Cours du Jour
Crédit du Nord (action 500-125 p.)	1145	
Aciéries de France (action 500 t. p.)	1030	1040
Chantiers de France (act. 500 t. p.)	775	
Denain et Anzin (action 500 t. p.)	3100	3010
Etablissements Arbel (act. 500 t. p.)	1200	1160
Fives-Lille (action 500 t. p.)	1870	1995
Senelle-Maubeuge (act. 500 t. p.)	2153	
Lille-Bonnières (act. ord. 500 t. p.)	2700	
Margarinerie Béthune (act. 100 t. p.)	215	240
Etablisse. Kuhlmann (act. 250 t. p.)	1300	1320
La Lucette (action 100 t. p.)	310	
Soc. Ind. et Verrerie (act. 500 t. p.)	1100	1150
Cie Ind. de Mat. de tr. (act. 500 t. p.) (nos 22001 à 40.000)	645	640

Les Bizarreries des MAUX d'ESTOMAC

Un fait bizarre et peu connu dans les affections de l'estomac est que, neuf fois sur dix, les digestions difficiles et douloureuses sont dues à la fermentation des aliments et à l'acidité stomacale, lesquelles, ainsi que vous le diront médecins et pharmaciens, sont presque toujours soulagées en prenant une demi-cuillerée à café de Magnésie Bismurée (en poudre) dans un peu d'eau chaude et immédiatement après les repas ou dès que votre estomac vous tracasse. La « Magnésie Bismurée » se trouve dans toutes les pharmacies, partout, et si toutes les victimes de leur estomac adoptaient ce remède si simple, la dyspepsie, l'indigestion, les gaz, l'acidité disparaîtraient bientôt.

16066

Le gérant : Emile GEST

Imprimerie du Réveil du Nord

FEUILLETON DU *RÉVEIL DU NORD*. — N° 81

Nini-Soleil

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

par ÉLY MONTCLERC

Vous êtes si parfaitement bon, cher, créé pour faire le bien, non pour le mal. Il vous est cruel de punir, n'est-ce pas vrai ?

— Très cruel, avec Jacobus et vous ne le savez que trop. Je serais un mauvais magistrat. Le souvenir des condamnations infligées, même à des coupables avérés, me poursuivrait sans relâche.

— C'est parfaitement naturel lorsqu'on a le cœur sensible !

Toutefois en ce qui concerne celle... que je n'ai pas besoin de nommer, l'indulgence serait lâcheté et répréhensible faiblesse, je ne prêche donc pas l'indulgence, mais voici.

Durant l'inaction forcée à laquelle nous contraignit la maladie de... votre fils, nous avons de loin assisté à des événements tellement significatifs que votre juste rancune sera satisfaite sans que vous vous en mêliez.

Cette femme est quasi-folle, absolument perdue... Lui ? Ah ! le malheureux, je ne voudrais pas être à sa place une heure. A force de s'entre-déchirer qu'adviendra-t-il ? Des pires catastrophes, le cabanon pour tous deux ou bien un drame sanglant.

— Je me le répète souvent, vous dites vrai. A quoi me serviraient d'autres représailles, sinon à m'ulcérer le cœur ? Oh ! combien il est douloureux de haïr !

— Vous avez votre enfant, vous aurez sa pure tendresse, la consolation la plus sûre et la meilleure. Bientôt, nous partirons... et même une idée ? Si vous partiez devant ?

Moi, je suis retenu en France jusqu'à ce que soit élucidée la question de cette jeune fille qu'on recherche, mais lorsque j'aurai tout épuisé pour satisfaire ma vieille amie, la princesse Smirnoff, il faudra bien que je renonce.

Alors, je vous rejoindrai.

— Et Mary ?

— Mlle Mary ? A vous de décider très cher, donc.

— Le cas est épineux. Si elle demeure auprès de Jean, je devrai me priver de lui, c'est-à-dire de ma seule joie. Mary me croit mort.

— Et elle vous pleure, la pauvre chère comme si son deuil datait d'hier.

Combien elle est gracieuse et jolie, Jacobus ! En la regardant, en l'écoutant, je pensais que... si vous l'aviez épousée, aujourd'hui vous seriez très heureux l'un et l'autre.

Et vous n'auriez eu qu'à vouloir... elle vous aimait... non, pas comme l'ami de son frère, mais comme un fiancé, un époux.

L'homme aux cheveux blancs inclina son front, soucieux ; de profonds soupirs gonflaient sa poitrine oppressée.

— C'était le brave amour, honnête, sincère, partagé... le bonheur tout